

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

*L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 19
Ayant pris part au vote
(vote public) : 20
o Pour : 20
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. MOULIN Christophe.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1^{er} Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1^{er} Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2025 du budget annexe « maisons médicales » :

- Dépenses de fonctionnement : 360 654.37 €
- Recettes de fonctionnement : 235 996.99 €
- Dépenses d'investissement : 371 946.08 €
- Recettes d'investissement : 271 553.94 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe « maisons médicales ».

Date de convocation :
Le 3 mars 2026

Date d'affichage :
Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-03-09/04

OBJET DE LA SEANCE :
Approbation CFU 2025

Budget annexe
« Maisons médicales »

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030904-DE
Reçu le 20/03/2026

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2025 du budget annexe « maisons médicales » de la Communauté de Communes,

Vu le montant des restes à réaliser 2025 pour le budget annexe « maisons médicales » à reporter sur le budget primitif 2026,

- Total RAR recettes : 37 500.00 €
- Total RAR dépenses : 65 779.39 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2025 du budget annexe « maisons médicales » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY
Vice-Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030904-DE
Reçu le 20/03/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le